

=====

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

=====

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI LE 11 SEPTEMBRE 2018 à 18 :00 heures

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, au bureau municipal, 168 route 112, le 11 septembre 2018 à 18 :00h et présidée par le maire Gray Forster.

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 2: Réjean Vachon
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5: Sylvain Hébert
 Siège no 6: Pierre Reid

Madame Adèle Madore, secrétaire-trésorière et directrice générale.

=====
La présente séance a été convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, par avis spécial dûment donné à chacun des membres du conseil pour traiter des sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Caserne Ascot Corner - financement
- 4.- Divers
- 5.- Période de questions
- 6- Fermeture de l'assemblée

ORDRE DU JOUR

MARDI LE 11 SEPTEMBRE 2018 à 18 :00 heures

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2018-187

résolution no 2018-187

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que chacun des membres ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

2018-188

résolution no 2018-188

Assemblée extraordinaire 11 septembre 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que soumis.

A D O P T É E

3.00- CONSTRUCTION DE LA CASERNE INCENDIE D'ASCOT CORNER

Aucune entente entre les membres du conseil.

4.00 Divers

DÉLAI POUR SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

ATTENDU qu'une demande de permis a été adressée à l'inspecteur en bâtiment pour la construction d'une résidence sur le lot 6 158 799 par M. Alexandre Vachon;

ATTENDU que le permis a été émis avec la mention qu'un bâtiment complémentaire doit être implanté dans la marge latérale ou arrière du bâtiment principal;

ATTENDU que sur le terrain un bâtiment complémentaire est implanté et devra être démoli ou déplacé;

2018-189

résolution no 2018-189

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil autorise un délai de 1 an à partir de l'émission du permis de construction de la résidence sur le lot 6 158 799 pour déplacer en marge latéral ou arrière le bâtiment complémentaire situé sur le lot ou procédé à la démolition.

QUE le propriétaire devra effectuée les travaux dans les délais sinon la municipalité procédera à la démolition au frais du propriétaire.

A D O P T É E

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

6.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2018-190

résolution no 2018-190

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Assemblée extraordinaire 11 septembre 2018

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 19 heures 20 minutes.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

MAIRE de Westbury

Directrice générale et secrétaire-trés.

.....
Gray Forster

.....
Adèle Madore